COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2023

Le 22 Juillet 2023, à 18 heures, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie en session ordinaire sous la présidence de Lionel SÉGUÉLA, Premier Adjoint.

Présents : Geneviève ALBOUY, Bernard ALLIEU, Camille ARGIRAKIS, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TREMOLIÈRES.

Absents : Séverine BONNET (excusée, procuration donnée à Geneviève ALBOUY), Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ (excusé, procuration donnée à Didier TRÉMOLIERES), Sébastien MOUNIÉ (excusé, procuration donnée à Bernard ALLIEU).

Date de la convocation : 12 Juillet 2023

Secrétaire : Camille ARGIRAKIS

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

En l'absence d'observations, le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

Vote : 10 voix pour.

II – DÉLIBÉRATIONS

Nous vous rappelons que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.

1- Protection civile du nom « MONTSÉGUR» et « CHÂTEAU DE MONTSÉGUR»

Vote : 10 votants. 1 abstention, 9 voix pour.
La délibération est adoptée.

2- Autorisation d'un marché gourmand dans le cadre de l'inauguration « Pied de POG»

Vote : 10 votants. 1 abstention, 2 voix contre, 7 voix pour.
La délibération est adoptée.

3-Subventions aux associations année 2023

M. Bernard ALLIEU quitte momentanément la séance et ne participe pas au vote, de même que M. Sébastien MOUNIÉ, tous deux étant membres du Comité des Animations.

Vote: 8 votants. 8 voix pour.
La délibération est validée à l'unanimité.

4- Indemnités heures supplémentaires Régie

Vote : 10 votants. 10 voix pour.
La délibération est validée à l'unanimité.

5-Désignation des régisseurs et sous régisseurs pour la régie « Site MONTSÉGUR »

Cette délibération permettra à Mme Agnès PAYRE, secrétaire/comptable, d'assurer la fonction d régisseur titulaire et à Mme Dorine FRANCHETEAU d'assurer celle de régisseur suppléant.

Vote : 10 votants. 10 voix pour.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

6-Modification des horaires d'ouverture de la Mairie

Afin de répondre aux demandes des villageois, le Conseil municipal propose l'ouverture de la Mairie au public quatre matinées par semaine (de 9h à 12h), au lieu de deux actuellement. La Mairie serait ainsi ouverte les lundi, mardi, mercredi et jeudi matin.

Vote : 10 votants. 1 voix contre. 9 voix pour.
La délibération est adoptée.

7-Mise en place de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024

Vote : 10 votants. 10 voix pour.
La délibération est validée à l'unanimité.

8-Nouvelle convention d'adhésion au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU)

Vote : 10 votants. 10 voix pour.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

III- QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

M.Lionel SÉGUÉLA aborde différents sujets :

- Suite au vol de la photo du village située au pied du château, plusieurs devis ont été demandés pour une photographie du village identique du point de vue des dimensions (1m * 1m50), ainsi que pour un plan du village à faire figurer en extérieur à proximité du bâtiment d'accueil. La CCPO refusant l'affichage par la commune à l'intérieur du bâtiment, plusieurs possibilités d'emplacements sont évoquées pour ces panneaux.

- L'inauguration du bâtiment d'accueil aura lieu le 26 Juillet 2023. L'information sera distribuée aux habitants.

- A l'heure actuelle, aucune vidéo n'est diffusée dans le bâtiment d'accueil du Pied de POG. Plusieurs conseillers insistent sur la place qui devra être accordée au village et à ses commerces dans cette vidéo.
- Des dégradations sont à déplorer au Point d'Accueil Jeunes. Une porte est endommagée, forcée de l'intérieur.
- La fête du village aura lieu les 4, 5 et 6 Août 2023, sur trois soirs (bal disco le vendredi, bal musette le samedi, et bal trad' le dimanche). Comme chaque année, la Mairie offrira l'apéritif à la fontaine d'Orjac le dimanche midi, après la messe et le dépôt de gerbe au monument aux morts.
- La commune a eu réponse du FDAL concernant les subventions demandées il y a plusieurs

semaines. Les travaux de voierie seront subventionnés à hauteur de 17% (soit 5200 euros), et la saleuse à hauteur de 29% (300 euros de subventions). Aucune réponse n'a été faite concernant la demande d'aide pour la cloche.

- Une distribution de sacs noirs sera organisée prochainement.
- Un devis a été demandé, à titre indicatif, pour des travaux afin de remettre en fonction les bassins d'eau du TAULAT.

Mme Geneviève ALBOUY informe le Conseil municipal de la bonne avancée de la candidature UNESCO. Le comité français au patrimoine mondial, lors de l'audition du 25 janvier 2023 des représentants de la candidature, a formulé quelques recommandations avant la venue prochaine (a priori vers juillet 2025) des experts UNESCO sur site. La candidature est dans sa phase finale. L'inscription serait envisageable d'ici trois ans.

M. Didier TRÉMOLIÈRES pose la question de savoir quel est le bénéfice réel sur les ventes du musée en 2022, le chiffre d'affaire ayant été communiqué pour 2022 mais non celui des bénéfices effectués sur cette même année.

M. Bernard ALLIEU souhaite lancer un appel à candidatures afin que de nouveaux bénévoles rejoignent le Comité des Animations et/ou acceptent d'apporter leur aide pour l'organisation de la fête du village, événement particulièrement important pour notre commune.